

FAQ candidat

Qu'est ce que MOB-MI ?

MOB-MI est une application dédiée à la mobilité. Elle permet d'une part d'effectuer la publication des fiches de poste à la fois sur le site intranet MOB-MI à l'accès restreint depuis un poste de travail du ministère de l'intérieur (<https://ministereinterieur-employee.talent-soft.com/>) et sur le site internet Place de l'Emploi Public mis en place par le ministère chargée de la fonction publique (<https://www.place-emploi-public.gouv.fr>) et d'autre part de recueillir les candidatures sous format dématérialisée postées indifféremment sur MOB-MI et la PEP.

Quelles offres peut-on trouver sur l'intranet MOB-MI ?

Les offres concernent les fonctionnaires et agents contractuels techniques et administratifs des catégories A, B et C des périmètres suivants : administration centrale, police nationale, gendarmerie nationale, préfectures, établissements publics et juridiction administrative. Les fiches de poste diffusées concernent à la fois les mobilités Ile-de-France (réservées aux seuls personnels en fonction dans cette région) et les mobilités nationales.

Quelles offres peut-on trouver sur la Place de l'Emploi Public (PEP) ?

La PEP regroupe l'ensemble des fiches de poste des 3 versants de la fonction publique (état, territorial et hospitalière) ouverts aux fonctionnaires et aux contractuels. Concernant le ministère de l'intérieur, seules les fiches de poste publiées dans le cadre des campagnes de mobilité nationale.

Comment puis-je candidater ?

Si vous êtes agent du Ministère de l'Intérieur, vous pouvez candidater, sur l'Intranet MOB-Mi depuis votre poste de travail ou via la Place de l'Emploi Public depuis n'importe quel ordinateur ayant un accès Internet.

Comment puis-je visualiser les offres si je ne suis pas au Ministère de l'Intérieur ?

Vous pouvez consulter les offres qui sont publiées sur la Place de l'Emploi Public (PEP) dans le cadre des CAPN. Ces offres commencent toutes par la référence suivante *MINISTERE_INT*. Ainsi vous pouvez retrouver toutes ces offres en tapant dans le champ de recherche par mot de clé de la PEP « *MINISTERE_INT** ».

Puis-je consulter les offres depuis mon domicile ?

Oui, en vous rendant sur la Place de l'Emploi Public.

Les offres publiées sur l'intranet MOB-MI sont elles également publiées sur la Place de l'Emploi Public ?

Oui, vous trouverez les mêmes offres, dans le cadre des CAPN, sur l'Intranet MOB-MI et sur la Place de l'Emploi Public (PEP).

Qu'est ce qu'un compte candidat ?

Un compte candidat est un espace contenant vos informations nécessaires à la gestion de votre mobilité. Il est requis pour postuler sur les offres publiées par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre

des CAPN. Vous devez renseigner cet espace candidat en saisissant, via un formulaire, vos informations (personnelles, carrières etc.)

Suis je obligé(e) de me créer un compte candidat pour visualiser les offres ?

Non, vous pouvez consulter les offres sans compte candidat.

Suis je obligé(e) de me créer un compte candidat pour postuler ?

Oui, vous devez posséder un compte pour postuler à une offre.

Si je me suis créé un compte candidat sur l'Intranet MOB-MI, dois je en créer un nouveau pour postuler sur les offres publiées sur la Place de l'Emploi Public ?

Oui. Le compte créé sur l'Intranet MOB-MI et donc les informations qu'il contient, ne sont pas accessibles sur le site de la PEP. Si vous possédez 2 comptes candidats, l'endroit d'où vous postulerez conditionnera le compte dont vous vous servirez.

Il n'y a aucun impact sur la gestion de votre candidature que vous postuliez de l'Intranet MOB-Mi ou que vous postuliez depuis la PEP. Toutes les candidatures sont traitées.

Dans quel cas dois-je me créer un second compte candidat ?

Si vous possédez un compte créé sur l'Intranet MOB-MI et que vous décidez de postuler depuis votre domicile ou plus généralement hors du Ministère de l'Intérieur. Cette action vous sera proposée lorsque vous cliquerez sur le bouton « Je postule » présent sur les offres publiées sur la PEP. S'il s'agit d'une offre publiée par le Ministère de l'Intérieur par l'application MOB-MI, vous serez redirigé vers ce site : <https://ministereinterieur-career.talent-soft.com>. Vous pourrez alors vous créer un compte candidat et postuler.

Quels sont les documents obligatoires que je dois joindre lors de la création de mon compte candidat ?

Votre formulaire de mobilité faisant état de l'avis hiérarchique (téléchargeable sur MOB-MI ou la PEP), votre curriculum vitae (CV) et toutes les pièces permettant de justifier votre démarche de mobilité (justification en particulier du bénéfice des priorités légales : rapprochement de conjoint, CIMM,...).

Dois-je ressaisir les informations contenues dans mon compte candidat chaque fois que je postule à une offre ?

Non, les informations que vous avez saisies lors de la création de votre compte candidat seront automatiquement reliées à chaque candidature que vous effectuerez.

Suis je prévenu(e) lorsque ma candidature a été reçue ?

Un accusé de réception est automatiquement envoyé à réception de la candidature (directement sur votre compte candidat et par courriel à l'adresse que vous avez renseignée).

Suis je prévenu(e) lorsque ma candidature a été traitée ?

Une notification est envoyée lorsque votre candidature a été traitée et que votre dossier de candidature est jugé complet (directement sur votre compte candidat et par courriel à l'adresse que vous avez renseignée).

S'il manque des pièces à votre dossier, la section DRH en charge de la publication de l'offre sur laquelle vous avez postulé, vous contactera par mail (adresse mail que vous avez renseigné dans votre espace candidat) afin de vous lister les pièces manquantes. Vous pourrez les transmettre soit par mail, soit depuis votre espace candidat dans les rubriques « pièces justificatives ».

Suis je prévenu(e) des suites données à ma candidature ?

Une notification est envoyée à l'issue de la procédure de recrutement indiquant le sens de la décision (directement sur votre compte candidat et par courriel à l'adresse que vous avez renseignée).

Comment supprimer ma candidature spontanée ? sera-t-elle traitée ?

La candidature spontanée est générée automatiquement à la création du compte candidat. Vous ne pouvez pas la supprimer. Elle n'a aucun impact sur vos candidatures.

Les candidatures spontanées ne sont pas traitées. Seules vos réponses aux offres seront prises en compte.

Comment effectuer une candidature « tous postes » ?

Il n'est pas possible d'effectuer une candidature « tous postes », cette fonctionnalité n'est pas prévue dans MOB-MI.

Pour rappel, le nombre de vœux est limité à 3 pour les catégories B et C, et à 5 pour les catégories A et CAIOM.

Comment modifier mon formulaire de mobilité que j'ai joint à mon espace candidat MOM-MI?

Pour remplacer votre formulaire de mobilité, vous devez d'abord joindre votre nouveau formulaire puis, dans un second temps, supprimer l'ancien formulaire.

Il vous faudra également prévenir par mail la section qui a publié l'offre.

Comment puis-je personnaliser mes candidatures ?

Vous avez la possibilité de faire parvenir directement vos lettres de motivation au service recruteur. Leur contact se trouve dans la fiche de poste.

Comment puis-je supprimer une candidature?

Pour vous désister d'une candidature, vous devez la désactiver.

Vous avez la possibilité de désactiver et réactiver une candidature via le bouton à droite de chaque candidature, tant que celle-ci n'a pas été traitée.

Un message d'erreur apparait lorsque je me connecte au site MOB-MI ou à celui de la PEP, que dois-je faire ?

Le site est optimisé sous Mozilla Firefox, Google Chrome ou Safari.

A noter, la connexion au site est difficile voire impossible sous internet Explorer.